

# PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

pour prévenir et contrer  
les thérapies de conversion  
2021-2023

Le présent document a été préparé par le ministère de la Justice, en collaboration avec les principaux ministères et organismes gouvernementaux concernés par la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion peut également être consulté sur le site Web du Ministère : [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021  
ISBN : 978-2-550-90703-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec



## MOT DU MINISTRE

### **Plan d'action pour prévenir et contrer les thérapies de conversion**

Nous sommes heureux de présenter le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023. Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité de la Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2020.

Avec les actions qui y sont proposées, le gouvernement cherche à répondre aux besoins exprimés par les personnes issues des communautés LGBTQ et les organismes qui les représentent. L'adoption de la loi a permis de franchir un premier pas très important en interdisant la pratique des thérapies de conversion et en prévoyant des sanctions dissuasives. Or, pour éliminer le plus possible ce type de thérapies, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de poursuivre et de compléter les efforts entrepris à ce jour afin de mettre en lumière, notamment auprès du grand public, les conséquences néfastes de ces pratiques.

Les actions proposées dans le présent plan s'articulent donc autour de quatre grandes orientations : l'information et la sensibilisation de la population; la formation et la sensibilisation des intervenantes et intervenants; l'exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion; enfin, la documentation de la situation.

Grâce à la loi et à ce plan d'action qui l'accompagne, le gouvernement du Québec se pose en chef de file en matière de défense des droits des personnes LGBTQ. La prévention des thérapies de conversion et la lutte contre celles-ci constituent en effet un pas de plus vers la pleine reconnaissance des droits des personnes issues de minorités sexuelles et de genre dans toutes les dimensions de la vie collective.

Soucieux de continuer à faire du Québec une société toujours plus égalitaire et exempte de discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre, nous sommes persuadés que ce plan d'action, de concert avec la loi, contribuera à mettre un terme, de façon définitive, à ces thérapies nuisibles et inadmissibles.

#### **Simon Jolin-Barrette**

Ministre de la Justice et procureur général du Québec

Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie

# REMERCIEMENTS

Le Plan d'action pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 a été réalisé grâce à la réflexion et la collaboration de plusieurs acteurs et partenaires des milieux gouvernemental, communautaire et universitaire.

Nous remercions toutes les personnes et les organisations qui ont apporté leur contribution au cours de ces travaux, qui ont cerné les enjeux et les défis actuels, qui ont formulé des constats et proposé des pistes de solutions.

Cette participation a été essentielle pour élaborer des actions qui répondent aux besoins des personnes de minorités sexuelles et de genre.

## Ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le plan d'action

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère des Finances

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Office des professions du Québec

Régie de l'assurance maladie du Québec

Revenu Québec

Secrétariat à la jeunesse

Secrétariat aux affaires autochtones

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LE PLAN D'ACTION EN BREF</b>	6
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	7
<b>INTRODUCTION</b>	8
<b>PROBLÉMATIQUE</b>	9
<b>ORIENTATION 1 – Information et sensibilisation de la population</b>	11
<b>ORIENTATION 2 – Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants</b>	12
<b>ORIENTATION 3 – Exercice des droits et soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion</b>	13
<b>ORIENTATION 4 – Documentation de la situation</b>	14
<b>ENGAGEMENTS</b>	15
<b>CONCLUSION</b>	15

## LE PLAN D'ACTION EN BREF

### ORIENTATION 1 : Information et sensibilisation de la population

1. Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation de la population (MJQ)
2. Renforcer la sensibilisation visant à prévenir et contrer les thérapies de conversion dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (MIFI)
3. Élaborer et mettre en ligne des capsules vidéo sur les thérapies de conversion au Québec (MJQ)
4. Diffuser des articles scientifiques sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion (MFA)
5. Informer et sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion (RQ)

### ORIENTATION 2 : Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants

6. Intégrer de l'information dans les outils de communication et de formation pertinents destinés aux intervenantes et intervenants de la santé et des services sociaux (MSSS)
7. Bonifier la formation de l'Institut national de santé publique du Québec sur la diversité sexuelle et de genre destinée aux intervenantes et des intervenants (MJQ)
8. Sensibiliser et outiller le réseau scolaire à la problématique des thérapies de conversion (MEQ)
9. Bonifier des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants de l'enseignement supérieur (MES)
10. Sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion et encourager leurs initiatives visant à lutter contre les thérapies de conversion (OPQ)
11. Informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion (MSP)

### ORIENTATION 3 : Exercice des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles et de genre

12. Publiciser les droits et les recours relatifs aux thérapies de conversion (MJQ)
13. Appuyer les organismes communautaires engagés dans le soutien aux personnes exposées aux thérapies de conversion (MJQ)
14. Diffuser de l'information sur le mécanisme de plainte prévu à la Charte des droits et libertés de la personne en lien avec les thérapies de conversion (CDPDJ)
15. Agir sur la scène internationale pour lutter contre les thérapies de conversion (MRIF)
16. Évaluer l'opportunité d'offrir des solutions autres que la judiciarisation traditionnelle (MJQ)

### ORIENTATION 4 : Documentation de la situation

17. Documenter la problématique des thérapies de conversion (MJQ)
18. Dresser un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion (SAA)

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>CDPDJ</b>	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
<b>LGBTQ</b>	Lesbiennes, gais, bisexuels, bisexuelles, trans et queer
<b>MAMH</b>	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
<b>MEQ</b>	Ministère de l'Éducation
<b>MES</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur
<b>MFA</b>	Ministère de la Famille
<b>MFQ</b>	Ministère des Finances
<b>MIFI</b>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
<b>MJQ</b>	Ministère de la Justice
<b>MRIF</b>	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique
<b>MSSS</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>OPQ</b>	Office des professions du Québec
<b>RAMQ</b>	Régie de l'assurance maladie du Québec
<b>RQ</b>	Revenu Québec
<b>SAJ</b>	Secrétariat à la jeunesse
<b>SAA</b>	Secrétariat aux affaires autochtones

## INTRODUCTION

Les thérapies de conversion sont des pratiques, des services ou des traitements, de nature spirituelle ou non, ayant pour but d'amener une personne à changer son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre ou encore à réprimer les comportements sexuels non hétérosexuels<sup>1</sup>. Un nombre croissant de provinces canadiennes et d'États légifèrent ou réglementent pour interdire ces thérapies en raison des conséquences négatives, voire dangereuses, qu'elles ont sur les personnes qui les subissent.

Le Québec a entrepris des réflexions sur les mesures à prendre pour lutter contre les thérapies de conversion. Soulignons que l'Assemblée nationale a adopté le 11 juin 2019 une motion unanime condamnant les thérapies de conversion.

Le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion découle des dispositions de la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre](#) (RLRQ, chapitre 42.2), adoptée le 9 décembre 2020. Cette loi établit que toute thérapie de conversion est réputée porter atteinte au droit à l'intégrité et à la dignité de la personne. Elle prévoit notamment que toute personne ayant suivi une telle thérapie peut obtenir la réparation du préjudice qui en résulte et que nul ne peut, à titre gratuit ou onéreux, offrir ou s'engager à dispenser une telle thérapie ou requérir d'une personne qu'elle en dispense à un tiers. Aussi, elle explicite que le fait pour un professionnel de prodiguer une telle thérapie constitue un acte dérogatoire à la dignité de sa profession.

Enfin, l'article 14 de la loi prévoit que le gouvernement doit, au plus tard le 11 décembre 2021, adopter et rendre public un plan d'action gouvernemental pour lutter contre les thérapies de conversion et faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi au plus tard le 11 décembre 2023.

Les orientations et les actions du plan d'action sont cohérentes avec les principes de la [Politique québécoise de lutte contre l'homophobie](#) (2009) et les actions du [Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022](#). Elles poursuivent et complètent les efforts entrepris à ce jour par l'État québécois en ajoutant des actions destinées à prévenir et à contrer les thérapies de conversion. Elles favorisent ainsi l'égalité et le respect des droits des personnes de minorités sexuelles et de genre.

Le plan d'action comporte quatre orientations, soit l'information et la sensibilisation de la population, la formation des intervenantes et des intervenants, l'exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion, et la documentation de la situation. Dans le présent document, le terme « exposées » réfère autant aux personnes qui subissent des pressions pour suivre des thérapies de conversion qu'à celles qui en font l'expérience.

Le plan d'action expose, pour chacune de ces orientations, les besoins auxquels elles répondent, les objectifs poursuivis et les actions qui contribueront à l'atteinte de ces résultats. Ces actions sont résumées pour une meilleure compréhension de leur nature et de leur portée.

Les engagements gouvernementaux en matière de mise en œuvre et de suivi du plan d'action sont ensuite énoncés.

<sup>1</sup> *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre*, L.Q. 2020, c. 28. Les thérapies de conversion ne comprennent pas, toutefois, les traitements médicaux ou les interventions chirurgicales découlant de la démarche autonome d'affirmation de genre d'une personne ainsi que l'accompagnement requis à cette fin. Est également exclu l'accompagnement d'une personne dans le cadre de sa démarche autonome d'acceptation, d'adaptation et d'affirmation à l'égard de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.



## PROBLÉMATIQUE

La communauté scientifique reconnaît que les thérapies de conversion constituent une atteinte à l'intégrité d'une personne et peuvent causer des préjudices à celles qui les reçoivent. Cette pratique a par ailleurs été discréditée par l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Association mondiale de psychiatrie. Au Québec, elle a été dénoncée par l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre professionnel des sexologues du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, qui sont directement interpellés par la question des thérapies de conversion en raison de leurs pratiques professionnelles.

En effet, les moyens ou méthodes employés dans le cadre des thérapies de conversion seraient de nature à causer d'énormes souffrances psychologiques et physiques à ceux qui les suivent. Parmi les ravages que produiraient les thérapies de conversion sur les personnes figurent une perte de l'estime de soi, de l'anxiété, un état dépressif, un isolement social, des problèmes relationnels, une haine de soi, de la honte, de la culpabilité, un dysfonctionnement sexuel, des idées suicidaires et des tentatives de suicide, et des symptômes de troubles post-traumatiques, souvent associés à de graves souffrances physiques.

Les études montrent aussi que l'entourage des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (LGBTQ) est souvent à l'origine des pressions pour modifier l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre : parents et membres de la famille surtout, membres du clergé et de groupes religieux, amis, connaissances, personnel scolaire, collègues de travail et professionnels de la santé. Ces personnes sont motivées par des croyances religieuses qui considèrent l'homosexualité et la transidentité comme contraires aux enseignements de la foi ou par une conception dépassée de l'homosexualité et de la transidentité comme étant l'expression d'une maladie ou d'un trouble psychologique. Elles sont convaincues que l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des choix.

Ce sont surtout les jeunes, adolescents et jeunes adultes, qui font l'objet de ces pressions et qui subissent les thérapies de conversion. Les jeunes peuvent y être forcés. Ils peuvent aussi y consentir, notamment parce qu'ils ont l'impression que ces thérapies peuvent changer leur vie ou qu'ils ont peur de couper leurs liens avec la famille. Selon les témoignages recueillis, les thérapies de conversion seraient très différentes selon qu'elles affectent les personnes lesbiennes, gaies et bisexuelles ou les personnes trans. Les professionnels de la santé qui ne sont pas familiers avec la problématique de l'identité de genre exerceraient souvent des pressions pour modifier l'identité de genre des personnes trans<sup>2</sup>.

La situation québécoise est encore mal documentée. Les résultats provisoires de l'enquête Sexe au Présent<sup>3</sup> (2020), qui visait les hommes de minorités sexuelles et de genre, révèlent qu'environ 7 % des hommes gais, bisexuels, trans, queer ou bispirituels québécois ont suivi des thérapies de conversion et que 15 % d'entre eux ont subi des pressions pour en suivre.

2 Blais, M., Chamberland, L., Philibert, M., et l'Équipe de recherche SAVIE-LGBTQ (en préparation). *L'exposition à des tentatives de conversion de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre chez les personnes LGBTQ+ au Québec – Faits saillants de l'Enquête SAVIE-LGBTQ+*. Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBTQ, Université du Québec à Montréal.

3 Centre de recherche communautaire. (2020). Mise à jour : thérapie de conversion et SOGIECE au Canada. Vancouver : Centre de recherche communautaire. Disponible au : [https://fr.cbrc.net/les\\_resultats\\_de\\_l\\_enquete\\_sexe\\_au\\_present\\_revelent\\_la\\_prevalence\\_des\\_efforts\\_de\\_conversion](https://fr.cbrc.net/les_resultats_de_l_enquete_sexe_au_present_revelent_la_prevalence_des_efforts_de_conversion)

L'existence et l'importance du phénomène au Québec sont corroborées par les résultats préliminaires de l'enquête en ligne du projet Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (SAVIE-LGBTQ), terminée en 2020. Sur un total de 3 266 répondants et répondantes LGBTQ qui ont fourni des informations à ce sujet, quelque 25 % ont été exposés à des efforts de conversion visant à changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, alors que plus de 4 % ont été impliqués dans des thérapies de conversion<sup>4</sup>.

En ce qui concerne les personnes trans, une étude pancanadienne de Trans PULSE Canada Team (2019) montre que, sur un échantillon total de 2 033 personnes trans et non binaires, 11 % avaient entrepris une thérapie de conversion. La taille de l'échantillon québécois n'est toutefois pas connue<sup>5</sup>.

Des recherches additionnelles seraient à mener pour approfondir diverses questions, notamment sur les thérapies de conversion destinées à changer l'identité ou l'expression de genre.

---

4 Blais, M., Cannas Aghedu, F., Ashley, F., et al. (en préparation). *Sexual Orientation and Gender Identity and Expression Conversion Exposure and their Correlates among LGBTQ2+ Persons in Quebec, Canada*.

5 The Trans PULSE Canada Team, QuickStat#1 – Conversion Therapy, 2019-12-20. Peut être consulté à l'adresse : <https://transpulsecanada.ca/results/quickstat-1-conversion-therapy/>

## ORIENTATION 1 – INFORMATION ET SENSIBILISATION DE LA POPULATION

La prévention est importante pour éliminer le plus possible les thérapies de conversion. L'information et la sensibilisation sont d'autant plus nécessaires que de trop nombreuses personnes méconnaissent le phénomène et son impact sur la vie et la santé des personnes LGBTQ.

Les actions qui concourent à l'atteinte de cet objectif sont destinées à sensibiliser la population ou des groupes particuliers de la société québécoise à la problématique des thérapies de conversion et à leurs effets néfastes. L'adoption récente de la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre*, qui prévoit des sanctions pour les organisations ou les personnes qui offrent toujours de telles thérapies, doit également faire l'objet d'une diffusion plus large.

### 1. Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation de la population (MJQ)

La mesure consiste à sensibiliser la population aux thérapies de conversion, notamment leur inefficacité, leurs conséquences néfastes, les recours existants et les ressources disponibles pour prévenir et contrer ces pratiques. La stratégie comprend notamment la création d'une page Web dédiée sur le site Web du gouvernement du Québec (Quebec.ca).

### 2. Renforcer la sensibilisation visant à prévenir et contrer les thérapies de conversion dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (MIFI)

De l'information sur les thérapies de conversion, les sanctions prévues par la Loi ainsi que les droits et les recours des personnes qui y sont exposées sera incluse dans les contenus pédagogiques et l'offre de service destinée à favoriser la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. Elle sera également intégrée dans l'offre de formation destinée à l'ensemble du personnel du MIFI et à certains organismes partenaires de francisation, d'intégration et de promotion des relations interculturelles harmonieuses.

### 3. Élaborer et mettre en ligne des capsules vidéo sur les thérapies de conversion au Québec (MJQ)

Des capsules vidéo sur les thérapies de conversion seront produites en partenariat avec l'équipe du projet de recherche partenariale Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer (SAVIE-LGBTQ), de l'Université du Québec à Montréal. Les capsules seront intégrées à la page Web dédiée aux thérapies de conversion sur Quebec.ca.

### 4. Diffuser des articles scientifiques sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion (MFA)

Des articles scientifiques ou des publications pertinentes qui abordent le rôle des familles dans le phénomène des efforts et thérapies de conversion seront diffusés dans le bulletin de veille ou d'autres médias qui relèvent du MFA. Ces publications sont destinées aux parents, aux professionnels de la recherche, aux intervenantes et aux intervenants dans les organismes communautaires Famille, au personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et aux autres intervenantes et intervenants qui offrent des services aux familles.

### 5. Informer et sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion (RQ)

De l'information sur les thérapies de conversion sera diffusée sur le site de Revenu Québec afin de sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion en référant au ministère de la Justice du Québec ceux qui, notamment, souhaiteraient effectuer une dénonciation ou déposer une plainte concernant les thérapies de conversion.

## **ORIENTATION 2 – FORMATION ET SENSIBILISATION DES INTERVENANTES ET DES INTERVENANTS**

Les personnes qui interviennent en première ligne, en milieu scolaire ou dans le domaine de la santé, jouent un rôle important pour soutenir les personnes exposées aux thérapies de conversion ainsi que leur famille et leur entourage, au besoin. Elles doivent être en mesure de reconnaître ce phénomène et d'intervenir adéquatement.

Les actions inscrites dans cette orientation contribuent à mieux former les intervenantes et les intervenants des services publics et du milieu communautaire sur les effets néfastes des thérapies de conversion et sur les meilleures façons d'intervenir.

### **6. Intégrer de l'information dans les outils de communication et de formation pertinents destinés aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux (MSSS)**

Les intervenantes et les intervenants de première ligne seront sensibilisés à la problématique des thérapies de conversion et outillés afin de mieux les prévenir et intervenir auprès des personnes LGBTQ exposées aux efforts et thérapies de conversion, grâce aux communautés de pratique, aux tables et comités sectoriels ainsi qu'au Guide d'intervention psychosociale et ponctuelle Diversités sexuelles, destiné aux intervenantes et aux intervenants d'Infosocial (811) et à ceux de l'Accueil-Analyse-Orientation-Référence. La formation continue sur les personnes âgées LGBTQ sera également bonifiée. Un outil préventif et de sensibilisation sera aussi rendu public sur le site Web du MSSS, dans la section « professionnels ». Enfin, le manuel de référence et la formation destinés aux intervenantes et aux intervenants du programme jeunesse de la DPJ seront consolidés.

### **7. Bonifier la formation de l'Institut national de santé publique du Québec sur la diversité sexuelle et de genre destinée aux intervenantes et aux intervenants (MJQ)**

La formation *Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité* de l'INSPQ sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et de genre sera enrichie par l'ajout d'information relative aux thérapies de conversion. Cette formation, destinée au personnel ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux, des milieux de l'enseignement et des services publics ou communautaires, les aide à fonder leurs interventions sur des données probantes récentes et permet le référencement vers les ressources et recours adéquats de leurs clientèles respectives touchées par les thérapies de conversion.

### **8. Sensibiliser le réseau scolaire à la problématique des thérapies de conversion (MEQ)**

Un document de soutien sera rédigé en vue de sensibiliser et d'outiller le personnel scolaire ainsi que les intervenantes et les intervenants de divers organismes en matière de thérapies de conversion. Il sera diffusé auprès des commissions scolaires, des centres de services scolaires, des établissements d'enseignement privés et des organismes communautaires œuvrant en matière de diversité sexuelle et de genre. De plus, le ministère de l'Éducation collaborera avec la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation pour ajouter de l'information sur les thérapies de conversion aux divers documents existants destinés au réseau scolaire, lorsque pertinent.

### **9. Bonifier des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants de l'enseignement supérieur (MES)**

De l'information relative aux thérapies de conversion sera ajoutée aux formations pertinentes d'appoint ou de perfectionnement offertes par les établissements et certains organismes partenaires à l'intention des intervenantes et des intervenants et de la communauté étudiante du réseau de l'enseignement supérieur. L'information sera aussi intégrée au matériel pédagogique utilisé pour ces formations.

**10. Sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion et encourager leurs initiatives visant à lutter contre les thérapies de conversion (OPQ)**

De l'information sur les thérapies de conversion sera rendue accessible sur le site Web de l'OPQ afin de sensibiliser les ordres professionnels à la problématique. Des communications abordant les modifications législatives apportées par la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre* (L.Q. 2020, c. 28), ainsi que les voies de droit offertes par le système professionnel aux personnes ayant subi de telles thérapies seront publiées sur les différentes plateformes de l'Office. De plus, l'Office encouragera les initiatives des ordres professionnels visant à informer leurs membres ainsi que la clientèle de leurs membres sur les thérapies de conversion.

**11. Informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion (MSP)**

La mesure consiste à améliorer les savoirs et le savoir-faire des policiers en matière de lutte contre les thérapies de conversion. À cette fin, différents outils de communication, comme les communiqués et les bulletins d'information, seront utilisés pour informer les corps de police des particularités de cette problématique et du contenu de la Loi.

### **ORIENTATION 3 – EXERCICE DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES EXPOSÉES AUX THÉRAPIES DE CONVERSION**

L'exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion sont cruciaux pour lutter contre les effets néfastes des thérapies de conversion. Les actions reliées à cette orientation sont d'autant plus importantes que la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre* renforce les recours existants et facilite l'exercice de ceux-ci par les personnes exposées, le tout afin de leur permettre d'obtenir la réparation du préjudice subi. Au surplus, la Loi crée de nouvelles sanctions pénales, notamment pour les organisations ou les personnes qui offrent de telles thérapies. La mise en œuvre des dispositions de la loi doit faire l'objet d'une diffusion plus large.

Les mesures inscrites sous cette orientation contribueront à renforcer les actions des divers organismes en matière d'information sur les droits et les recours existants. Elles concourront également à soutenir les personnes LGBTQ les plus vulnérables et à renforcer leur capacité à s'affirmer et à faire valoir leurs droits.

**12. Publiciser les droits et les recours relatifs aux thérapies de conversion (MJQ)**

Cette mesure consiste à produire et diffuser des fiches d'information numériques destinées à faire connaître et à vulgariser les droits, les recours existants et les possibilités de plaintes en matière de thérapies de conversion. Elles seront notamment rendues accessibles sur la page Web dédiée et offertes aux ressources et organismes nationaux et régionaux qui soutiennent les personnes exposées aux thérapies de conversion.

**13. Appuyer les organismes communautaires engagés dans le soutien aux personnes exposées aux thérapies de conversion (MJQ)**

Les projets du milieu communautaire destinés à offrir du soutien psychosocial et légal aux personnes qui ont été exposées aux thérapies de conversion et à leur entourage seront soutenus de façon prioritaire dans le programme *Lutte contre l'homophobie et la transphobie*.

**14. Diffuser de l'information sur le mécanisme de plainte prévu à la Charte des droits et libertés de la personne en lien avec les thérapies de conversion (CDPDJ)**

La Commission diffusera sur son site Web une Foire aux questions (FAQ) sur le mécanisme de plainte en cas de discrimination ou de harcèlement prévu à la Charte des droits et libertés de la personne auquel peut recourir une personne qui se croit victime d'une violation de ses droits en lien avec la pratique de thérapie de conversion. Les partenaires de la Commission seront invités à partager la FAQ dans leurs réseaux.

**15. Agir sur la scène internationale pour lutter contre les thérapies de conversion (MRIF)**

La mesure consiste à partager, sur la scène internationale, les bonnes pratiques québécoises visant à éliminer les thérapies de conversion, notamment dans le cadre de forums internationaux multilatéraux. De plus, différents partenaires, dont les organismes de la société civile, les organismes non gouvernementaux ou les chaires de recherche, seront soutenus dans leurs efforts de lutte contre les thérapies de conversion à l'étranger.

**16. Évaluer les opportunités d'offrir des solutions autres que la judiciarisation traditionnelle (MJQ)**

En considération des droits et intérêts des victimes exposées aux thérapies de conversion, l'opportunité de mettre en place des solutions parallèles à la justice traditionnelle sera évaluée en ce qui concerne les infractions listées dans la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre*. Ainsi, la non-judiciarisation, la justice réparatrice ou des mesures alternatives visant, par exemple, des démarches d'éducation, de sensibilisation, de prévention, d'intervention ou de réparation pourraient être considérées.

## **ORIENTATION 4 – DOCUMENTATION DE LA SITUATION**

Les actions de cette orientation contribueront à mieux comprendre l'état de situation des thérapies de conversion au Québec. Elles fourniront également un éclairage sur des populations particulières et leurs besoins propres. Les résultats serviront, le cas échéant, à évaluer quelles actions devraient être entreprises dans l'avenir.

**17. Documenter la problématique des thérapies de conversion (MJQ)**

La mesure consiste à soutenir la recherche pour produire des analyses de données québécoises sur les thérapies de conversion. Les résultats de la recherche pourront être rendus publics sous forme de fiche synthèse.

**18. Dresser un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion (SAA)**

En collaboration avec les organismes autochtones concernés, la mesure consiste à documenter la situation des personnes autochtones exposées aux pratiques et efforts de conversion de genre, d'orientation sexuelle et d'expression de genre.

## ENGAGEMENTS

Une coordination des divers acteurs concernés est nécessaire pour assurer l'efficacité des actions proposées. Les personnes de minorités sexuelles et de genre vivent en effet les conséquences des thérapies de conversion dans plusieurs dimensions de leur vie et dans divers milieux où elles évoluent. Des résultats satisfaisants requièrent également de tenir compte des actions déjà en œuvre pour lutter contre l'homophobie et la transphobie, dont les thérapies de conversion ne sont que l'une des multiples expressions.

Le ministère de la Justice est responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. À ce titre, il prend les engagements suivants :

- assurer une coordination gouvernementale et un suivi qui favorise l'atteinte des résultats optimaux;
- renforcer la portée des actions entreprises en les arrimant aux actions gouvernementales existantes et futures;
- rendre public le rapport présenté au gouvernement sur le bilan du plan d'action et l'application de la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre*.

## CONCLUSION

Le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 traduit en gestes concrets l'engagement du gouvernement du Québec à protéger les personnes vulnérables issues des minorités sexuelles et de genre. L'ensemble des actions proposées contribuera à l'atteinte de l'objectif de faire du Québec une société plus inclusive, ouverte et égalitaire.

Des pas importants ont déjà été franchis grâce à deux plans d'action gouvernementaux de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Les actions du présent plan d'action s'inscrivent en complémentarité des actions existantes et les renforcent.

L'intégration plus poussée des actions mises de l'avant dans ces différents plans d'action est à consolider dans l'avenir. Ces derniers cherchent en effet à répondre à une problématique, des enjeux et des défis communs. Ils contribuent également à l'ouverture à la diversité sexuelle et de genre et au respect des droits des personnes LGBTQ.

Le gouvernement n'est cependant pas le seul acteur. Ce plan d'action vient en appui à divers milieux, qui ont la responsabilité de se mobiliser pour faire respecter les droits des personnes de minorités sexuelles et de genre.

La pleine reconnaissance des personnes de minorités sexuelles et de genre et sa matérialisation concrète, dans toutes les dimensions de la vie collective, profitent à l'ensemble de la société. La possibilité pour toutes les personnes de réaliser leur plein potentiel et de mettre leurs talents à profit contribue au développement du Québec.

